



ACADÉMIE  
DE DIJON

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Evaluation des écoles

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

1



ACADÉMIE  
DE DIJON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Le cadre global de l'évaluation

- 🕒 Evaluation des établissements depuis 2011 avec l'implication d'IEN 1<sup>er</sup> degré.
- 🕒 A partir de la rentrée 2021, la France met en place un dispositif d'évaluation des écoles à l'échelle nationale de façon systématique et régulière en s'appuyant sur le projet d'école.
- 🕒 La définition du cadre méthodologique et des outils du futur dispositif d'évaluation suivent des grands principes : deux phases pour l'évaluation (auto-évaluation et évaluation externe) et régularité dans le temps.
- 🕒 Dans la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :
  - Création du « conseil d'évaluation de l'école » chargé « d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire » (article 40)
  - Sont prévues des « évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs [...] et les établissements d'enseignement scolaire » (article 40)
  - Sont mentionnées notamment « des auto-évaluations et des évaluations des établissements » (article 40)

2

## Les enjeux et les finalités de l'évaluation

- 🕒 Poursuivre l'amélioration de la **qualité des apprentissages**
- 🕒 Améliorer pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs **les conditions de réussite collective**, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école
- 🕒 **Impliquer l'ensemble des acteurs** de l'école dans la phase de l'auto-évaluation
- 🕒 **Prolonger et enrichir par un regard extérieur** la réflexion collective dans le cadre de l'évaluation externe
- 🕒 **Promouvoir l'apprentissage collectif** par les échanges et la réflexion
- 🕒 Renouveler **les projets d'école**; prolonger et approfondir la réflexion pédagogique collective

## Le périmètre de l'évaluation

- 🕒 Toutes les écoles sont concernées et feront l'objet d'une évaluation systématique et régulière dans le temps (20% par an). **Les regroupements d'écoles seront privilégiés.**
- 🕒 4 domaines clefs sont considérés simultanément :
  - Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
  - Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
  - Les acteurs et le fonctionnement de l'école
  - L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

## Évaluation : définition

### 🕒 L'évaluation n'est pas :

- Un contrôle, une vérification de la mise en application de consignes nationales ou académiques
- Une évaluation personnelle du rôle d'un acteur pris individuellement (IEN, directeur, enseignant...)

### 🕒 L'évaluation est :

- Une évaluation collective de l'action pédagogique de l'école au regard de sa marge d'autonomie
- Une évaluation globale comprenant les 4 grands domaines d'activité de l'école
- Le passage du constat à l'analyse des facteurs de succès et des difficultés, à la définition d'objectifs, à la construction d'un projet (le Projet d'École), à l'action collective.

## Quelle est l'autonomie d'une école?

- 🕒 De manière globale, l'école dispose principalement d'une autonomie dans le champ de l'organisation pédagogique.
  - Le projet d'école: élaboration, suivi, évaluation
  - Le fonctionnement des instances
  - L'organisation du fonctionnement de l'école
  - Les choix pédagogiques collectifs: organisation, mise en œuvre pédagogique...
  - La formation des enseignants
- 🕒 Une évaluation centrée sur le périmètre de l'autonomie de l'école

## Évaluation : définition

- 🕒 L'évaluation se décompose en deux temps et ouvre sur une perspective :
  - Une auto-évaluation menée par l'école elle-même sous la responsabilité du directeur
  - Une restitution orale et écrite
  - Un accompagnement suite à l'évaluation dans le cadre du projet d'école.

## Et après ?

- 🕒 **Un rapport final** rédigé et envoyé à l'école, au DASEN, à l'IEN de circonscription et à la collectivité de rattachement avec la trace du débat contradictoire mené lors de la restitution orale.
  
- 🕒 **Une suite donnée à l'évaluation selon différentes modalités :**
  - Réécriture du projet d'école
  - Mise en place d'accompagnements ou de formations en fonction des besoins identifiés